



PROTOCOLE INDEMNITAIRE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE, ayant son siège 58, boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE

Représentée par sa Présidente en exercice, Martine VASSAL, dûment habilitée à la signature des présentes, domiciliée ès qualité 58 boulevard Charles Livon, 13007 MARSEILLE

D'UNE PART

ET :

La société ECOTEC, dont le siège social est situé 58 avenue Boisbaudran 13015 Marseille, SIRET n° 327 580 486 00055, prise en la personne de son représentant légal en exercice, Pascal SAULNIER, Gérant, dûment habilitée ;

D'AUTRE PART

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

1- Rappel du contexte (difficultés et évènements donnant lieu aux prétentions financières) :

Depuis le 1er janvier 2024, la Métropole Aix-Marseille-Provence a récupéré le plein exercice de la compétence d'éclairage public de voirie sur le territoire de la commune d'Allauch.

La Métropole, exerçant aujourd'hui cette compétence sur plusieurs communes appartenant à l'ex Territoire Marseille Provence (ex-CT1) dont la commune d'Allauch, a lancé un marché à procédure adaptée (MAPA) pour l'exécution de ces prestations.

Le 8 avril 2024 a ainsi été lancée la consultation n°71240101 concernant un accord-cadre de travaux « Travaux, entretien et maintenance préventive et corrective de l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore sur les territoires des communes de Cornillon-Confoux, Gignac-La-Nerthe, Le Rove, Istres, Miramas, Saint-Victoret, Grans, Sausset les Pins Allauch, Ceyreste et les zones d'activités de la commune d'Aix-en-Provence », dont le lot n° 3 (allotissement géographique) s'intitule « Lot 3 – Territoire des communes d'Allauch, Septèmes, Plan de Cuques ». Cet accord-cadre sera conclu pour une durée qui démarrera à sa date de notification et se terminera au 31/12/2024 ; il ne sera pas reconductible.

Ce MAPA est en cours de notification.

Afin d'assurer la continuité du service public d'éclairage, la société ECOTEC, titulaire d'un marché précédent de maintenance de l'éclairage public sur la commune d'Allauch, a continué à effectuer un certain nombre de prestations, hors marché, sur requête du pouvoir adjudicateur, notamment afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens jusqu'au début d'exécution du MAPA.

L'objet du présent protocole est de rémunérer ces prestations demandées par la Métropole à la société ECOTEC et exécutées hors marché.

Historique des échanges entre la Métropole et la ECOTEC :

Entre le 1er janvier 2024 et le 31 mai 2024, l'entreprise ECOTEC a réalisé à la demande de la Métropole un certain nombre de tâches nécessaires à la continuité du service d'éclairage public sur le territoire de la commune de Allauch et permettant d'y assurer la sécurité des personnes et des biens, en attendant la notification du MAPA mentionné ci-dessus.

Ces interventions sont détaillées dans le tableau ci-dessous ; elles concernent des missions d'entretien validées par la Métropole et réalisées afin d'assurer la continuité du service d'éclairage public sur le territoire de la commune de Allauch, ainsi que la sécurité des personnes et des biens.

Prestations réalisées par la société ECOTEC sur la période allant du 01/01/2024 au 31/05/2024

Objets	Motifs	N° devis	Coût HT (€)	Coût TTC (€)
Dépose / repose d'un candélabre Rond Point J. GIONO	Exploitation	24 AL 01 ME	1 169,65 €	1 403,58 €
Remplacement candélabre	Assurer la sécurité des personnes et des biens	24 AL 02 ME	1 930,08 €	2 316,10 €

accidenté Square de La Pounche				
Remplacement PB accidenté	Assurer la sécurité des personnes et des biens	24 AL 04 ME	4 789,66 €	5 747,60 €
Astreintes + remplacement organes électriques	Assurer la sécurité des personnes et des biens	24 AL 05 ME	1 994,92 €	2 393,90 €
Dépannage Rue Chapelle Vieille	Assurer la sécurité des personnes et des biens	24 AL 06 ME	614,99 €	737,99 €
Dépannage Esplanade Frédéric MISTRAL	Assurer la sécurité des personnes et des biens	24 AL 07 V1 ME	5 061,82 €	6 074,18 €
Astreintes + remplacement organes électriques	Assurer la sécurité des personnes et des biens	24 AL 09 ME	1 818,33 €	2 181,99 €
Remplacement lanterne montée de La Calèche	Assurer la sécurité des personnes et des biens	24 AL 11 ME	1 155,05 €	1 386,05 €
Remplacement lanterne montée de Notre Dame du Château	Assurer la sécurité des personnes et des biens	24 AL 12 ME	647,05 €	776,46 €
Remplacement lanterne avenue Salvador ALLENDE	Assurer la sécurité des personnes et des biens	24 AL 13 ME	383,32 €	459,99 €
G0/G2 janvier, fev, mars, avril, mai et du 1er au 9 juin	Exploitation	24 AL 14 ME	22 381,07 €	26 857,28 €
Total			41 945,94 €	50 335,13 €

Ces coûts ont été validés et acceptés par la Métropole après présentation de devis de la part de l'entreprise ECOTEC.

Les justificatifs de demandes de paiements sont joints en annexe 1 du présent protocole.

C'est dans ce contexte que les parties, agissant dans un souci de mettre un terme amiable et rapide à la présente affaire, se sont rapprochées et ont convenu de régulariser leurs relations financières par les engagements et concessions réciproques suivants :

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES ONT CONVENUS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Après avoir pris connaissance des justifications techniques et du détail des prestations mises en œuvre à la demande du maître d'ouvrage, justifiant le bien-fondé des réclamations de la société ECOTEC, le maître d'ouvrage accepte de prendre en charge les chefs de demandes formulés par cette dernière, après avoir constaté le service fait.

- Premier point : Prise en charge par la Métropole des coûts d'entretien de l'éclairage public de la commune d'Allauch pendant la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024. Cette indemnisation couvre exclusivement les interventions demandées par la Métropole pour assurer la continuité de service public d'éclairage public sur la commune et de garantir la sécurité des personnes et des biens durant la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024 ;
- Deuxième point : Le montant pris en charge par la Métropole s'élève à 41 945,94 euros HT soit 50 335,13 euros TTC, conformément au décompte exposé ci-dessus.

ARTICLE 2. OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

En contrepartie de ces engagements, la société ECOTEC renonce expressément à toute action juridictionnelle à l'encontre du maître d'ouvrage visant à obtenir réparation de quelque préjudice que ce soit qui résulterait de l'exécution des prestations réalisées dans la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024.

La société ECOTEC reconnaît que la prise en charge du paiement des prestations met un terme à tout contentieux afférent à l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune d'Allauch pour la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024.

En considération de ce qui précède et sous condition de l'exécution intégrale des obligations stipulées par la présente convention, les parties déclarent ne plus avoir aucun chef de grief quelconque entre elles et s'interdisent de façon irrévocable, d'une part, d'effectuer toute demande mutuelle et, d'autre part, de saisir quelconque autorité ou juridiction que ce soit de tout recours ou demande intéressant directement ou indirectement l'indemnisation de l'exécution des prestations relatives à l'éclairage public réalisées par la société ECOTEC dans la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024.

Le présent protocole annule et remplace en leur totalité tous accords, engagements, propositions, promesses et engagements, discussions et écrits antérieurs échangés par les parties sur le même sujet.

ARTICLE 3. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

La Métropole émettra un titre de recette d'un montant de 41 945,94 euros HT soit 50 335,13 euros TTC au profit du compte ouvert au nom de la société ECOTEC.

ARTICLE 4. ABSENCE DE RECONNAISSANCE DE DROITS ET DE RESPONSABILITÉ

Les stipulations du présent protocole n'emportent en aucun cas reconnaissance, par l'une ou l'autre des parties, de sa responsabilité ou acquiescement aux positions et prétentions de l'autre partie.

ARTICLE 5. INDIVISIBILITÉ DES CLAUSES DU PROTOCOLE

Considérant la nature des concessions réciproques que les parties se sont consenties au titre de la présente transaction, les clauses de celles-ci présentent un caractère indivisible.

ARTICLE 6 : PRISE D'EFFET

Le présent protocole entrera en vigueur après signature par les parties, transmission au contrôle de légalité et notification à la société ECOTEC.

ARTICLE 7. COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le tribunal administratif de Marseille sera seul compétent pour connaître de tout litige entre les parties se rapportant à la formation, l'interprétation et l'exécution du présent protocole transactionnel.

À Marseille, le

Fait en 2 exemplaires

La société ECOTEC (Nom et qualité du signataire)	La Métropole (Nom et qualité du signataire)
<i>Précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour transaction globale et définitive et renonciation à toute instance ultérieure ».</i>	<i>Précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour transaction globale et définitive et renonciation à toute instance ultérieure ».</i>

Annexes

Annexe 1 : justificatifs de demandes de paiements

MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ALLAUCH

Date devis: 16/05/2024
N° de devis: 24 AL 12 ME

Objet des travaux: Remplacement d'une lanterne vétuste par une lanterne de récupération

Lieux: Montée de Notre dame du Château - PL N° NE07

N° Art	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
Art.2-1-1	Indemnités de coupure	U	1	30,00	30,00
Art.2-3-1	Consignation d'une armoire d'éclairage public	F	1	90,00	90,00
Art.2-3-2	Déconsignation d'une armoire d'éclairage public	F	1	90,00	90,00
Art.5-8-12	Dépose d'une lanterne, projecteur	U	1	25,00	25,00
Art.5-4-1	Console sur support bois, béton, métallique	U	1	25,00	25,00
Art.5-3-2	Dépose de coffret à une hauteur > à 4 m	U	1	35,00	35,00
Art.8-7-2	Console acier avancée de 0,5 m à 1,5 m	U	1	94,45	94,45
Art.4-4-3	Mise en place d'une lanterne sur son support	U	1	94,60	94,60
Art.6-1-27	Câble HO7 RNF 3 x 2,5 mm²	ML	7	1,27	8,89
Art.11-11-136	Boîtier façade type 598 ou similaire avec 1 disjoncteur 4A	U	1	63,42	63,42
MONTANT TOTAL HORS TAXES					556,36 €
COEFFICIENT DE REVISION 1,163					90,69 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES REVISE					647,05 €
T.V.A. 20 %					129,41 €
MONTANT TOTAL T.T.C.					776,46 €

Délai d'intervention: 8 semaines à réception de l'OS

Délai de réalisation: 1 jour

Le Directeur,

C. MAGRO

**MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC
ALLAUCH**

Date de validité: 16/05/2024
N° de devis: 24 AL 09 ME

Objet des travaux: Sorties d'astreinte / remplacement de divers organes électriques

Lieux: Divers sites

N° Art	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
POSTE AS					
Art.11-11-79	Horloge astronomique 1 canal type ALPHAREX D21 ou similaire	U	1	167,52	167,52
POSTE DN(vandalisme 2X) - CJ - MC -					
Art.11-11-60	Contacteur de puissance avec commande manuelle 4x40A	U	4	86,52	346,08
POSTE MC					
Art.11-11-45	Bloc différentiel 2x40A 300mA	U	1	90,28	90,28
HC02 - GB44 - GD67 - ABRI BUS 861					
Art.11-9-1	Platine complète électronique dimmable 70W SHP/IM	U	4	86,25	345,00
POSTE EL - FL					
Art.11-11-40	Disjoncteur modulaire 4x40A courbe B	U	1	100,32	100,32
Art.11-11-27	Disjoncteur modulaire 2x16A courbe B	U	1	44,72	44,72
POSTE CP - AM - CF					
Art.11-11-84	Programmation d'une horloge astronomique	U	3	45,00	135,00
SORTIES D'ASTREINTE BD - CF - MT - FM					
Art.2-2-2	Monteur électricien OHQ	h	8	41,82	334,56
MONTANT TOTAL HORS TAXES					1 563,48 €
COEFFICIENT DE REVISION 1,163					254,85 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES REVISE					1 818,33 €
T.V.A. 20 %					363,67 €
MONTANT TOTAL T.T.C.					2 181,99 €

Délai d'intervention: 8 semaines à réception de l'OS

Délai de réalisation:18 jours

Le Directeur,

(Signature)
C. MAURO

CONFORME AU MARCHE
N° 170028

LAURENT MAUBEL
responsable du service Eclairage Public

(Signature)

16 MAI 2024

MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC **ALLAUCH**

Date de validité: 16/05/2024
N° de devis: 24 AL 11 ME

Objet des travaux: Remplacement d'une lanterne vétuste

Lieux: Montée de la Calèche - PL N° DN13

N° Art	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
Art.2-1-1	Indemnités de coupure	U	1	30,00	30,00
Art.2-3-1	Consignation d'une armoire d'éclairage public	F	1	90,00	90,00
Art.2-3-2	Déconsignation d'une armoire d'éclairage public	F	1	90,00	90,00
Art.5-8-12	Dépose d'une lanterne, projecteur	U	1	25,00	25,00
Art.5-4-1	Console sur support bois, béton, métallique	U	1	25,00	25,00
Art.5-3-2	Dépose de coffret à une hauteur > à 4 m	U	1	35,00	35,00
Art.9-12-72	Lanterne AMPERA Midi 48 LED	U	1	408,00	408,00
Art.8-7-2	Console acier avancée de 0,5 m à 1,5 m	U	1	94,45	94,45
Art.4-4-3	Mise en place d'une lanterne sur son support	U	1	94,60	94,60
Art.6-1-27	Câble HO7 RNF 3 x 2,5 mm²	ML	7	1,27	8,89
Art.11-11-13	Boîtier façade type 598 ou similaire avec 1 disjoncteur 4A et 1 parafoudre	U	1	92,22	92,22
MONTANT TOTAL HORS TAXES					993,16 €
COEFFICIENT DE REVISION 1,163					161,89 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES REVISE					1 155,05 €
T.V.A. 20 %					231,01 €
MONTANT TOTAL T.T.C.					1 386,05 €

Délai d'intervention: 8 semaines à réception de l'OS

Délai de réalisation: 1 jour

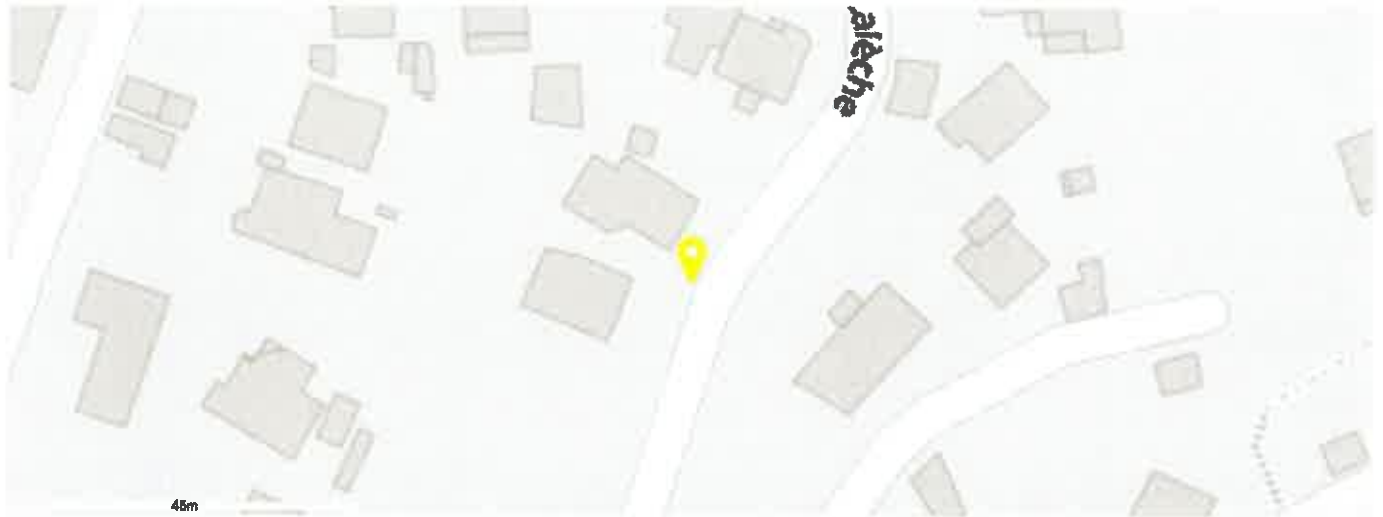
Le Directeur,



OPÉRATION DE MAINTENANCE CORRECTIVE N°1357936

LOCALISATION

Ville ALLAUCH
Couche ECLAIRAGE PUBLIC



LEGENDE

type

Résolue partiellement

Image



Parent	Zone	Ouvrage	Elément
DN	Calèche Montée de la	DN13	

IMAGES



**DÉFAILLANCE**

Référence interne

Date 14/05/2024 21:29

Tournée Oui

Sinistre

Auteur SAID YOUSSEUF

Détail	Elément	Intervention
	Source / Lampe	Eteinte

Priorité Important

Commentaires N26

PLANIFICATION

Date

RÉSOLUTION PARTIELLE

Date 15/05/2024 09:41

Intervenant RYAN LANTELME

Détail	Elément	Intervention
	Luminaire/Projecteur	Faire devis

Commentaires Douille hs faire devis équivalent 150w SHP



**MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC
ALLAUCH**

Date de validité: 27/03/2024
N° de devis: 24 AL 06 ME

Objet des travaux: Dépannage sur le réseau d'éclairage public

Lieux: Rue Chapelle Vielle - Poste FM

N° Art	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
Art.2-1-1	Indemnités de coupure	U	1	30,00	30,00
Art.2-3-1	Consignation d'une armoire d'éclairage public	F	1	90,00	90,00
Art.2-3-2	Déconsignation d'une armoire d'éclairage public	F	1	90,00	90,00
Art.6-1-38	Câble BT U 1000 R2V 3 x 6 mm²	ML	20	1,86	37,20
Art.4-19-15	Pose de câble sur façade	ML	20	12,24	244,80
Art.4-9-1	Pour une opération à une hauteur < ou égale à 4 m	U	4	9,20	36,80
MONTANT TOTAL HORS TAXES					528,80 €
COEFFICIENT DE REVISION 1,163					86,19 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES REVISE					614,99 €
T.V.A. 20 %					123,00 €
MONTANT TOTAL T.T.C.					737,99 €

Délai d'intervention: 1 semaine à réception de l'OS

Délai de réalisation: 2 jours

Le Directeur,


C. MAGRO

OPÉRATION DE MAINTENANCE CORRECTIVE N°1320465

LOCALISATION

Ville ALLAUCH
Couche ECLAIRAGE PUBLIC



LEGENDE

type	image
Résolue partiellement	

Parent	Zone	Ouvrage	Elément
FM	Chapelle Vieille (Rue)	FM07	
FM	Chapelle Vieille (Rue)	FM02	

IMAGES





DÉFAILLANCE

Référence interne

Date 19/03/2024 14:34

Tournée Non

Sinistre

Auteur HAROLD ESCALANTE

Détail	Elément	Intervention
	Source / Lampe	Autre

Priorité Important

PLANIFICATION

Date

RÉSOLUTION PARTIELLE

Date 19/03/2024 14:36

Intervenant HAROLD ESCALANTE

Détail	Elément	Intervention
	Canalisation	Autres

Commentaires Cable HS entre le PL FM02 et le PL FM07, impossible de retirer le câble, possibilité de réalimenter le secteur du PL FM09 au PL FM14

MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC **ALLAUCH**

Date devis: 17/04/2024
N° de devis: 24 AL 07 v1 ME

Objet des travaux: Dépannage sur le réseau d'éclairage public

Lieux: Esplanade Frédéric Mistral - PL N°GE05

N° Art	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
Art.1-1-1	Installation de chantier pour une commande inférieure à 15 000 €	ENS	1	105,00	105,00
Art.2-1-1	Indemnités de coupure	U	1	30,00	30,00
Art.2-3-1	Consignation d'une armoire d'éclairage public	F	1	90,00	90,00
Art.2-3-2	Déconsignation d'une armoire d'éclairage public	F	1	90,00	90,00
Art.3-1-1	Fouille en tout terrain, sauf rocher ou béton	m3	1	57,75	57,75
Art.3-2-2	Tranchée longitudinale	ML	15	78,75	1 181,25
Art.3-2-3	Tranchée en traversée de chaussée	ML	6	92,40	554,40
Art.3-2-5	Tranchée effectuée à la main	ML	2	92,40	184,80
Art.3-2-6	Evacuation des déblais en décharge agréée	T	4	9,20	36,80
Art.3-2-7	Sciage complémentaire de revêtement existant	ML	6	2,68	16,08
Art.3-3-1	Matériau de réemploi	m3	4	18,90	75,60
Art.3-3-4	Sable	m3	5	52,50	262,50
Art.3-4-2	Enrobé provisoire rouge	m²	3	44,10	132,30
Art.3-5-4	Pour un fourreau T.P.C de diamètre extérieur 63 mm	ML	25	2,55	63,75
Art.4-16-1	Tirage de câble section jusqu'à 6 mm²	ML	27	2,00	54,00
Art.4-19-6	Mise en place de coffret équipé dans candélabre	U	1	51,00	51,00
Art.5-2-3	Poteau métallique ou candélabre de hauteur < ou égale à 7 m	U	2	90,00	180,00
Art.5-3-1	Dépose de coffret à une hauteur < ou égale à 4 m	U	2	15,00	30,00
Art.5-8-12	Dépose d'une lanterne, projecteur	U	2	25,00	50,00
Art.6-1-38	Câble BT U 1000 R2V 3 x 6 mm²	ML	27	1,86	50,22
Art.7-2-1	Massif pour candélabre hauteur de feux jusqu'à 5m	U	1	277,20	277,20
Art.10-1-1	H < ou égale à 5 m	U	1	440,00	440,00
Art.10-2-1	H < ou égale à 5 m	U	1	176,00	176,00
Art.10-3-3	Mise en place d'une lanterne sur son support	U	2	94,00	188,00
Art.11-11-14	Boîtier de raccordement type 2 ou similaire avec 1 disjoncteur 4A	U	1	80,73	80,73
	MONTANT TOTAL HORS TAXES				4 352,38 €
	COEFFICIENT DE REVISION 1,163				709,44 €
	MONTANT TOTAL HORS TAXES REVISE				5 061,82 €
	T.V.A. 20 %				1 012,36 €
	MONTANT TOTAL T.T.C.				6 074,18 €

Délai d'intervention: 6 semaines à réception de l'OS

Délai de réalisation: 5 jours

Le Directeur,


C. MACRO



MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ALLAUCH

Date devis: 14/02/2024
N° de devis: 24 AL 01 ME

Objet des travaux: Dépose, stokage,pose d'un candélabre PL MT 16

Lieux: Rond point Jean Glono

N° Art	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
Art.2-1-1	Indemnités de coupure	U	2	30,00	60,00
Art.2-3-1	Consignation d'une armoire d'éclairage public	F	2	90,00	180,00
Art.2-3-2	Déconsignation d'une armoire d'éclairage public	F	2	90,00	180,00
Art.3-2-7	Scage complémentaire de revêtement existant	ML	4	2,68	10,72
Art.5-2-4	Poteau métallique ou candélabre de hauteur > à 7 m et < ou égale à 18 m	U	1	145,00	145,00
Art.5-4-1	Console sur support bois, béton, métallique	U	1	25,00	25,00
Art.5-8-12	Dépose d'une lanterne, projecteur	U	1	25,00	25,00
Art.10-2-2	5 m < H < ou égale à 8 m	U	1	264,00	264,00
Art.10-3-2	Avec console spéciale (de tous types avec une saillie > à 2 m ou console fonte)	U	1	116,00	116,00
MONTANT TOTAL HORS TAXES					1 005,72 €
COEFFICIENT DE REVISION 1,163					163,93 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES REVISE					1 169,65 €
T.V.A. 20 %					233,93 €
MONTANT TOTAL T.T.C.					1 403,58 €

Délai d'intervention: 1 semaine à réception de l'OS

Délai de réalisation: 2 jours

Le Directeur,

C. MACRO



MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ALLAUCH

Date de validité : 14/02/2024
N° de devis : 24 AL 02 ME

Objet des travaux : Remplacement d'un candélabre accidenté PL NG 52

Lieux : Square de la Pounche

N° Art	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
Art.2-1-1	Indemnités de coupure	U	2	30,00	60,00
Art.2-3-1	Consignation d'une armoire d'éclairage public	F	2	90,00	180,00
Art.2-3-2	Déconsignation d'une armoire d'éclairage public	F	2	90,00	180,00
Art.3-2-7	Sciage complémentaire de revêtement existant	ME	4	2,68	10,72
Art.3-4-3	Asphalte noir	m²	1	49,35	49,35
Art.5-2-3	Poteau métallique ou candélabre de hauteur < ou égale à 7 m	U	1	90,00	90,00
Art.5-4-1	Console sur support bois, béton, métallique	U	1	25,00	25,00
Art.5-8-12	Dépose d'une lanterne, projecteur	U	1	25,00	25,00
Art.9-10-17	Mât BLENHEIM H=4,50m avec décoration fonte	U	1	747,50	747,50
Art.10-2-1	H < ou égale à 5 m	U	1	176,00	176,00
Art.10-3-2	Avec console spéciale (de tous types avec une saillie > à 2 m ou console fonte)	U	1	116,00	116,00
MONTANT TOTAL HORS TAXES					1 659,57 €
COEFFICIENT DE REVISION 1.163					270,51 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES REVISE					1 930,08 €
T.V.A. 20 %					386,02 €
MONTANT TOTAL T.T.C.					2 316,10 €

Délai d'intervention: 10 semaines à réception de l'OS

Délai de réalisation: 1 jour



Le Client,







**MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC
ALLAUCH**

Date devis: 26/02/2024
N° de devis: 24 AL 05 ME

Objet des travaux: Sorties d'astreinte / remplacement de divers organes électriques

Lieux: Divers sites

N° Art	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
POSTE EH - GD - CE					
Art.11-11-79	Horloge astronomique 1 canal type ALPHAREX D21 ou similaire	U	3	167,52	502,56
POSTE DP					
Art.11-11-61	Contacteur de puissance avec commande manuelle 4x63A	U	1	116,25	116,25
POSTE HD (à réaliser)					
Art.11-11-11	Remplacement porte armoire d'éclairage public	U	1	85,00	85,00
GC32 - EN27 - FF038					
Art.11-9-1	Platine complète électronique dimmable 70W SHP/TM	U	3	86,25	258,75
SORTIES D'ASTREINTE DP - CE - EN - HD - CM - FL - BD - BR					
Art.2-2-2	Monteur électricien OHQ	h	18	41,82	752,76
MONTANT TOTAL HORS TAXES					1 715,32 €
COEFFICIENT DE REVISION 1,163					279,60 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES REVISE					1 994,92 €
T.V.A. 20 %					398,98 €
MONTANT TOTAL T.T.C.					2 393,90 €

Délai d'intervention: 1 semaine à réception de l'OS

Délai de réalisation: 2 jours

Le Directeur,

C. MAGRO

CONFORME AU MARCHE
n° 170028

LAURENT MAUREL
Responsable du service Eclairage Public



MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ALLAUCH

Date de validité: 21/05/2024
N° de devis: 24 AL 13 ME

Objet des travaux: Remplacement d'une lanterne vétuste par une lanterne de récupération

Lieux: Avenue Salvador Allendé- PL N° ED 18

N° Art	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
Art.2-1-1	Indemnités de coupure	U	1	30,00	30,00
Art.2-3-1	Consignation d'une armoire d'éclairage public	F	1	90,00	90,00
Art.2-3-2	Déconsignation d'une armoire d'éclairage public	F	1	90,00	90,00
Art.5-8-12	Dépose d'une lanterne, projecteur	U	1	25,00	25,00
Art.4-4-3	Mise en place d'une lanterne sur son support	U	1	94,60	94,60
MONTANT TOTAL HORS TAXES					329,60 €
COEFFICIENT DE REVISION 1,163					53,72 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES REVISE					383,32 €
T.V.A. 20 %					76,66 €
MONTANT TOTAL T.T.C.					459,99 €

Délai d'intervention: 1 jour à réception de l'OS

Délai de réalisation: 1 jour

Le Directeur,

C. MACRO





MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC
ALLAUCH

Date devis: 07/06/2024

N° de devis: 24 AL 14 ME

Objet des travaux: Redevance Poste G0-G2 de janvier au 9 juin 2024

Lieux: Commune d'Allauch

N° Art	Désignation	U	Qté	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
	Redevance Poste G0 de janvier au 9 juin 2024	F	1	6 604,83	6 604,83
	Redevance Poste G2 de janvier au 9 juin 2024	F	1	15 776,24	15 776,24
MONTANT TOTAL HORS TAXES					22 381,07 €
T.V.A. 20 %					4 476,21 €
MONTANT TOTAL T.T.C.					26 857,28 €

Délai d'intervention: 1 jour à réception de l'OS

Délai de réalisation: 1 jour

Le Directeur,

C. MAURO